



## POLITIQUE QUALITÉ, SÉCURITÉ ET ENVIRONNEMENT

Medial International S.p.A., entreprise moderne et structurée opérant sur les marchés nationaux et internationaux, est consciente que la qualité de ses produits et des services qu'elle fournit, acquise grâce à de nombreuses années d'expérience dans le secteur, ne peut être dissociée d'une attention constante portée à la santé et à la sécurité des travailleurs ainsi qu'à la protection de l'environnement.

***Le défi que se fixe Medial International S.p.A. est de continuer à placer la satisfaction des clients et des parties intéressées au premier plan, comme objectif principal, en conciliant son activité avec les exigences d'une économie durable et avec la protection du bien-être de ses collaborateurs.***

La Direction s'est donc engagée depuis longtemps dans la mise en place et le maintien d'un Système de Management Intégré pour la Santé, la Sécurité et l'Environnement, certifié conformément aux normes **ISO 45001:2023** et **ISO 14001:2015**, venant compléter le Système de Management de la Qualité déjà certifié selon la norme **ISO 9001:2015**.

Le système de management constitue la base d'une croissance continue de l'organisation ainsi que de son cadre méthodologique et opérationnel. Il permet de garantir la constance du service dans le temps et favorise l'uniformité des méthodes de travail entre les collaborateurs internes et externes grâce à des procédures communes et standardisées.

Les objectifs que poursuit Medial International S.p.A. sont les suivants :

- Comprendre les besoins des clients afin de leur fournir des produits et services répondant pleinement à leurs exigences et attentes, tout en évaluant régulièrement leur niveau de satisfaction ;
- Développer et maintenir un système de maîtrise des processus orienté vers la prévention des problèmes ainsi que vers leur détection et leur résolution rapides ;
- Adopter, mettre en œuvre, maintenir et actualiser des procédures de gestion et de surveillance garantissant la santé et la sécurité au travail ainsi que la maîtrise des aspects environnementaux les plus significatifs ;
- Identifier des indicateurs qualité reflétant les critères d'évaluation et les priorités des clients, ainsi que les axes stratégiques de l'entreprise ;
- Identifier, pour chaque activité existante ou planifiée, les risques potentiels pour le personnel, les impacts environnementaux et les risques liés à la continuité des activités, afin de mettre en œuvre de manière préventive les mesures permettant d'éliminer ou de réduire au maximum les dangers éventuels ;
- Réexaminer périodiquement l'évaluation des risques, indépendamment des changements intervenus ;
- Mettre en œuvre toutes les mesures prévues par la législation en matière de santé et sécurité au travail et de protection de l'environnement, afin que les activités de l'entreprise ne constituent ni un risque pour ses collaborateurs internes et externes, ni une menace pour les générations futures ;
- Mettre à disposition les ressources financières, technologiques et humaines nécessaires à l'atteinte des objectifs fixés ;

- Comprendre les orientations du marché afin d'évaluer le positionnement concurrentiel de l'entreprise et de saisir toutes les opportunités permettant de maintenir ou d'améliorer sa part de marché ;
- Former et sensibiliser le personnel afin qu'il exerce ses activités dans des conditions de sécurité pour lui-même et pour les autres, tout en respectant l'environnement ;
- Assurer la formation et le perfectionnement nécessaires au maintien des compétences requises et au développement professionnel ;
- Impliquer le personnel dans la gestion et l'amélioration du Système de Management Intégré ainsi que dans l'atteinte des objectifs définis, en considérant comme essentiel que chaque collaborateur soit conscient :
  - De sa valeur au sein de la chaîne opérationnelle ;
  - De l'importance de son action dans l'atteinte des résultats attendus ;
  - De sa responsabilité en matière de santé, de sécurité et de protection de l'environnement ;
- Prévoir des mesures d'intervention rapides en cas d'anomalies, de non-conformités ou de situations d'urgence, en garantissant l'adoption d'actions correctives appropriées afin d'éviter leur récurrence ;
- Vérifier que les activités réalisées par les fournisseurs et sous-traitants sont conformes à la réglementation en vigueur en matière de santé et sécurité au travail ainsi que de protection de l'environnement ;
- Fournir des produits et services de haute qualité présentant un excellent rapport performance/prix ;
- Maintenir un système de management actif et dynamique, capable de s'adapter aux évolutions du contexte historique, social, culturel, juridique et économique ;
- Définir des objectifs d'amélioration continue afin d'accroître les performances globales de l'entreprise tout en réduisant les accidents du travail, les maladies professionnelles, les situations d'urgence et les impacts environnementaux ;
- Rendre accessibles et communiquer à toutes les parties intéressées (Autorités, Clients, Fournisseurs) les informations nécessaires concernant la qualité, la santé et la sécurité, les impacts environnementaux générés par les activités de l'entreprise, les objectifs et résultats atteints ainsi que les programmes d'amélioration.

Afin que cette Politique se traduise par des actions concrètes, il est indispensable qu'elle soit comprise, appliquée et soutenue à tous les niveaux de l'entreprise.

Cette Politique, réexaminée annuellement par la Direction, constitue la référence pour la définition annuelle des objectifs de l'entreprise, formalisés dans des Plans d'Amélioration, ainsi que pour l'évaluation de l'adéquation des ressources et de la performance des processus.

La Direction de Medial International S.p.A.